

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2019-333

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature au profit du Directeur Services Techniques,
VU la demande formulée par l'entreprise ALLEZ ET CIE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation avenue Yves Dubois de la Cotardièrre à l'occasion de travaux de renouvellement de branchements GRDF,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 9 septembre au 11 octobre 2019,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie, du 9 septembre au 11 octobre 2019 :

- Avenue Yves Dubois de la Cotardièrre, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ALLEZ ET CIE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le cinq septembre deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

